

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 25 mai 2010

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 25 mai 2010 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. GUILAUME, M. BOIVIN C., M. HERVE, Mme GUILLET, M. DENEUX, M. HOCDE, M. MERCIER, M. MIGNOT, M. HENRY, Mme DASSE, M. HERISSE, M. GUERIN, M. SAULNIER, M. DENIAUX, M. LEROUX, Mme GERBOIN, M. NOURI, Mme VARET, M. ROCHER, Mme MALLECOT, M. BABLEE, M. TESSIER, M. ROUSSEAU, M. GUINHUT, M. ROSSIGNOL, M. LEUTHY, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, Mme BRUNET, M. JEGOUC, Mme DOUMEAU, M. BOUVET, M. ECARD, M. PIEDNOIR, M. BELLEY, M. GUEDON, M. FOURMOND, M. CHEVALLIER, M. BOIVIN H., M. MAUSSION, M. SAGET.

Etaient absents et représentés : Mme LAINE, Mme MELOIS, M. MARQUET, Mme FERRY, M. RAIMBAULT, M. AUBERT (procurations à Mme GUILLET, M. MERCIER, M. MIGNOT, M. GUERIN, M. CHEVALLIER, M. SAGET).

Etaient excusés : Mme TRIBONDEAU, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, Mme LEMOINE, M. DELATRE, Mme METIBA, M. DIRICKX, Mme BOURBON, Mme FORESTIER, Mme PENEAU, M. BACHELOT, M. PERRAULT.

Secrétaire de séance : Mme DOUMEAU.

DATE DE CONVOCATION : mardi 18 mai 2010

Nombre de membres en exercice : 53

Quorum de l'assemblée : 27

Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance : 36

Absents ayant donné pouvoir écrit de vote
ou suppléants pour les communes rurales 6

VOTANTS 42

En préambule à la réunion de Conseil Communautaire, M. le Président présente la Charte d'engagement pour le développement de l'éolien.

Il rappelle que depuis plusieurs années, le Pays de Château-Gontier participe à l'effort national de diversification du bouquet énergétique et inscrit parfaitement sa politique environnementale locale dans les objectifs du Grenelle.

Il indique que la collectivité veille à développer de nouvelles énergies sur son territoire, comme le bois déchiqueté (chaudière bois du complexe sportif), la méthanisation (projet Naskéo) et son engagement en faveur de l'éolien.

Il souligne que de nombreuses réunions de travail, de concertation et de mobilisation des acteurs ont d'ores et déjà eu lieu (réunions publiques d'informations, des réunions spécifiques avec les riverains...), tout cela s'inscrivant dans le cadre d'une démarche citoyenne, participative et transparente.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a décidé de confirmer son engagement en ce domaine, avec la signature d'une Charte d'engagement pour le développement de l'éolien.

Cette dernière a notamment pour objectifs d'apporter des réponses simples et claires aux questions que peuvent se poser le grand public et le citoyen, et répondre de manière objective à certaines contre-vérités sur le sujet (ZDE, bruit, concertation, foncier, coût...).

Il s'agit également, par cette charte, d'agir de manière unanime, pour le compte des générations futures, en faveur de la diversification énergétique.

M. Hervé présente les grandes lignes de cette charte d'engagement, qui a été réalisée en interne par Mlle Caillaud, en lien avec le service communication :

- un édito du Président, qui explique le contexte dans lequel s'inscrit l'engagement communautaire en faveur de l'éolien,
- le contexte national règlementaire,
- la définition d'une ZDE (Zone de Développement de l'Eolien),
- l'éolien en Pays de Château-Gontier,
- la concertation et la participation des acteurs locaux,
- une éolienne, comment ça marche ?,
- le bruit,
- les éoliennes et le foncier,
- le coût pour le contribuable,
- les retombées économiques du projet,
- une parole d' élu : le Vice-président du Pays de Meslay-Grez,
- les coordonnées des développeurs agréés sur le territoire,

- *Charte jointe en annexe du présent procès-verbal* -

M. Hervé précise que chaque maire sera invité à l'issue de la réunion à signer cette charte, qui sera ensuite mise à disposition dans les mairies de la Communauté de Communes:

M. Hervé indique que les Pays de Château-Gontier et le Pays de Meslay-Grez vont proposer une modification du périmètre de leur ZDE (Zone de Développement de l'Eolien), en collaboration avec le Conseil Général de la Mayenne. Une réunion publique d'information sera organisée à cet effet le 10 juin à 20h30.



M. Fourmond invite les membres du Conseil Communautaire à prendre connaissance du guide de randonnées du Pays de Château-Gontier, mis en place par l'Office de Tourisme.

Il est ensuite fait état de difficultés pour certaines communes de mettre en place des arrêtés d'interdictions de circulation de véhicules bruyants (quad...) sur certains chemins piétonniers. Ils indiquent par ailleurs avoir reçu un document de l'association CODEVER (collectif de défense des loisirs verts).

M. le Président indique que les services vont étudier ce dossier et les tiendront informés des démarches à entreprendre.



M. Philippe HENRY ouvre la séance. Il donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- Madame Géraldine Lainé donne procuration à Madame Martine Guillet,
- Madame Valérie Mélois donne procuration à Monsieur Pascal Mercier,
- Monsieur Dominique Marquet donne procuration à Monsieur Gilles Mignot,
- Madame Bénédicte Ferry donne procuration à Monsieur Jacques Guérin,
- Monsieur Joël Raimbault donne procuration à Monsieur Maurice Chevallier,
- Monsieur Lucien Aubert donne procuration à Monsieur Frédéric Saget.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

Madame Monique Doumeau est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. AFFAIRES GENERALES

- 1.1 Représentations au sein des Comités Consultatifs – Groupes de Travail – Organismes Extérieurs
- 1.2 Pôle d'Excellence Rurale – Sélection des opérations

- 1.3 FCATR - Volet 2A - Groupement de communes - Acquisition d'un broyeur
- 1.4 FCATR - Volet 2A - Groupement de communes - Acquisition d'un motoculteur

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2.1 Pôle Territorial Sud-Mayenne - Signature d'un avenant au bail de location du bâtiment sis "le chemin"
- 2.2 Cession Immobilière à la société Biogaz
- 2.3 ZI Est Bellitourne : Aménagement d'une plate-forme logistique - Signature d'un protocole d'accord

3. AFFAIRES FONCIERES

- 3.1 Aménagement sécuritaire route d'Ampoigné - Cession de terrain au Conseil Général

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Revalorisation de la prime du personnel

5. TOURISME

- 5.1 Aménagement de pontons et création d'un atelier de réparation pour le loueur de bateaux sur la base de loisirs de Daon - Approbation du projet

6. SPORTS

- 6.1 Ancienne de Château-Gontier - Attribution d'une subvention exceptionnelle
- 6.2 Délégation de Service Public du Centre Equestre - Modification du rapport

7. SOLIDARITES

- 7.1 Syndicat Mixte de l'Apprentissage en Mayenne - Participation pour l'année 2010

8. TRANSPORTS

- 8.1 Transport scolaire de l'agglomération : bilan 2009/2010 - Organisation du service - Tarifs 2010/2011

9. AFFAIRES FINANCIERES

9.1 Décisions modificatives budgétaires

10. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- 10.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée
- 10.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée
- 10.3 Questions diverses



1. AFFAIRES GENERALES

QUESTION 1.1 - Représentations au sein des Comités Consultatifs - Groupes de Travail - Organismes Extérieurs

Délibération n° CC - 051 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Il est proposé de désigner de nouveaux représentants au sein des Comités Consultatifs, Groupes de Travail et Organismes Extérieurs :

Comité Consultatif Sport :

- M. Dominique Marquet (Azé)

Groupe de travail Développement Economique :

- M. Jean-Pierre Deneux (Azé)

Organismes extérieurs :

- un titulaire au Conseil d'Administration du Carré
- un suppléant au Conseil d'Administration du Carré
- un suppléant au Comité de Pilotage Natura 2000 (Titulaire : H. Rousseau)
- un suppléant au Conseil d'Administration du Collège Paul Emile Victor (Titulaire : JP Ecard)
- un titulaire au Groupe de Pilotage du Pôle Touristique Sud-Mayenne
- un titulaire à l'Office de Tourisme du Sud-Mayenne
- un représentant au Conseil de Surveillance (Etablissement Public de Santé)

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à nommer des représentants pour siéger au sein des comités et organismes sus-nommés.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants :

Comité Consultatif Sport :

- M. Dominique Marquet (Azé)

Groupe de travail Développement Economique :

- M. Jean-Pierre Deneux (Azé)

Organismes extérieurs :

- M. Vincent Saulnier : titulaire au Conseil d'Administration du Carré

- M. Hubert Leuthy : suppléant au Conseil d'Administration du Carré

- M. Hubert Leuthy : suppléant au Comité de Pilotage Natura 2000 (Titulaire : H. Rousseau)

- M. Hubert Leuthy : suppléant au Conseil d'Administration du Collège Paul Emile Victor (Titulaire : JP Ecard)

- M. Hubert Leuthy : titulaire au Groupe de Pilotage du Pôle Touristique Sud-Mayenne

- M. Hubert Leuthy : titulaire à l'Office de Tourisme du Sud-Mayenne

- M. Michel Hervé : représentant au Conseil de Surveillance (Etablissement Public de Santé)

QUESTION 1.2 - Pôle d'Excellence Rurale - Sélection des opérations

Délibération n° CC - 052 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : L'Etat a souhaité lancer une nouvelle génération de pôles d'excellence rurale, pour donner un nouvel élan aux dynamiques de développement et aux initiatives émanant des territoires ruraux.

Elle a pour vocation de faire émerger des projets générateurs d'activités économiques, d'emplois directs et indirects, de valeur ajoutée et de développement local en favorisant de nouvelles dynamiques territoriales.

Le projet présenté doit être développé à partir de l'un des deux enjeux suivants :

- accroître la capacité économique des territoires ruraux

- répondre aux besoins de la population dans le domaine des services au public en fonction des évolutions des territoires.

Par délibération n° CC-028-2010 en date du 23 mars 2010, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a décidé de poser sa candidature à cet appel à projets "Pôle d'Excellence Rurale", sur la thématique "accroître la capacité économique des territoires ruraux".

En effet, au regard de la fragilité de la reprise économique et de la poursuite de la crise sociale, la Communauté de Communes souhaite accompagner les acteurs économiques du territoire pour favoriser leur développement et accroître les ressources du Pays de Château-Gontier.

L'appel à projets prévoyait 2 échéances pour le dépôt des dossiers en Préfecture : le 20 février et le 20 août, cette dernière a été reportée au 20 octobre.

Dans le cadre du montage de ce projet, la collectivité a constitué un Comité de Suivi, chargé du pilotage du projet, en y associant partenaires publics et privés, garant de la solidité du partenariat local et de l'organisation de la gouvernance.

Ce comité de pilotage, composé du Groupe de Travail "développement économique" élargi aux partenaires directement concernés par les opérations PER, s'est réuni le 15 avril et le 20 mai dernier.

Deux opérations seraient susceptibles d'être inscrites au PER : la plate-forme logistique et les bâtiments en ZA Nord.

Afin de favoriser une combinaison logistique route/fret ferroviaire, la Communauté de Communes vient de signer une convention avec Réseau Ferré de France visant à préfigurer l'aménagement d'une zone de fret sur le site de la Gare de Château-Gontier.

Il s'agit de créer une zone embranchée (plateforme de chargement/déchargement) située à proximité de la gare. Des potentiels de développement ont par ailleurs déjà été identifiés.

Les missions de la fonction logistique et l'organisation qui y est liée ont considérablement évolué ces dernières années avec la reconnaissance dans les entreprises de son caractère stratégique. Activité transversale, la logistique est, en effet, un gisement de productivité pour l'entreprise.

La Communauté de Communes souhaite également lancer la construction de deux modules de 1 000 m² en ZA Nord, autour d'une démarche de développement durable (impact du bâti, sobriété et efficacité énergétique...)

Ces projets répondent à plusieurs objectifs :

- ✓ Soutenir la politique de développement économique de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier visant à améliorer l'environnement des entreprises et par voie de conséquence faciliter leur implantation.
- ✓ Développer les zones d'activités communautaires, en aménageant des locaux adaptés ou des bâtiments relais.
- ✓ Maintenir un équilibre géographique entre les zones d'activités à l'Est et à l'Ouest de l'agglomération.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'inscrire au projet de Pôle d'Excellence Rurale du Pays de Château-Gontier, les deux opérations suivantes :
 - l'aménagement d'une zone de fret sur le site de la Gare de Château-Gontier
 - la réalisation de deux modules de 1 000 m² en ZA Nord, autour d'une démarche de développement durable
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

P. Henry souligne que la Communauté de Communes affirme sa volonté de développer des activités économiques novatrices, avec notamment la combinaison rail-route, afin d'acheminer, à la fois, les produits nécessaires à notre industrie, mais également promouvoir les produits mayennais.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 1.3 - FCATR - Volet 2A - Groupement de communes - Acquisition d'un broyeur

Délibération n° CC - 053 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : A. TESSIER

EXPOSE : Par délibération n° CC-131-2008 en date du 16 décembre 2008, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR).

Ce FCATR a pour ambition de répondre à deux objectifs majeurs sur le territoire du Pays de Château-Gontier :

- contribuer au développement du territoire communautaire en répondant à certains enjeux relevés par la Charte de Territoire,
- accompagner et favoriser les solidarités intercommunales dans le Pays.

Ce fonds est destiné à soutenir les projets communaux s'inscrivant dans une politique de développement économique et de solidarités entre communes.

Le FCATR comprend 2 volets :

- le 1^{er} volet concerne l'Economie et les services, avec une pré-affectation d'enveloppe prévisionnelle de 270 000 € sur 3 ans ;

- le 2nd vise les solidarités intercommunales dans le Pays, avec une pré-affectation d'enveloppe prévisionnelle de 210 000 € sur 3 ans.

- Volet 2-A : *Dispositif d'aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels*
- Volet 2-B : *Dispositif d'aide à l'investissement (entre communes associées)*

Les communes d'Argenton Notre Dame, Bierné, Châtelain, Coudray, Daon, Gennes sur Glaize, Longuefuye, Saint-Denis d'Anjou, Saint-Laurent des Mortiers et Saint-Michel de Feins projettent de s'associer, en vue de mutualiser l'utilisation d'un broyeur et sollicitent le FCATR, au titre du volet 2A "dispositif d'aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels".

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier procèdera à l'acquisition puis à la mise à disposition du matériel auprès des communes susvisées, étant exclue toute mise à disposition à un autre organisme ou collectivité, autre que les co-contractants susvisés.

Les communes veilleront à la garde et à la conservation du matériel mis à sa disposition pour les besoins de leurs activités.

La commune de Châtelain, en qualité de porteur du groupement, prendra à sa charge, pour le compte des autres communes, le montant de la redevance annuelle*, ainsi que l'ensemble des charges d'entretien, fluides, réparations et divers, au titre de l'utilisation du matériel.

La redevance annuelle est égale à 1/25^{ème} du coût HT du matériel mis à disposition, soit une redevance estimée à 564,48 €/an (coût estimatif du broyeur = 14 112 € HT).

La commune de Châtelain, au nom du groupement, sollicitera chaque année auprès des autres communes du groupement la contribution financière due (redevance et frais divers).

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté de Communes et les communes concernées, convention définissant les modalités administratives et financières relatives à la mise à disposition du matériel susvisé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président proposera aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la mise à disposition d'un broyeur auprès des communes d'Argenton Notre Dame, Bierné, Châtelain, Coudray, Daon, Gennes sur Glaize, Longuefuye, Saint-Denis d'Anjou, Saint-Laurent des Mortiers et Saint-Michel de Feins dans le cadre du volet 2A du FCATR,
- de se prononcer favorablement sur la désignation par les communes susvisées, de la commune de Châtelain, comme porteur du groupement pour cette opération groupée,
- d'approuver la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et les communes, qui définit les modalités administratives et financières relatives à cette mise à disposition,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Tessier indique que le matériel envisagé est un broyeur à moteur indépendant, pour des branches de diamètre maxi de 125 mm. L'objectif est de pouvoir récupérer le bois, qui ne peut ni aller en compost, ni être valoriser en bois buche. Ce matériel est facilement transportable, car homologué pour la route (600 kg).

M. Foucher indique que la commune de Fromentières ne participera pas à ce groupement, faute de temps à consacrer au broyage.

M. Guilaumé indique qu'un projet similaire pourrait voir le jour sur le canton de Château-Gontier Ouest.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 1.4 - FCATR - Volet 2A - Groupement de communes - Acquisition d'un motoculteur

Délibération n° CC - 054 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : A. TESSIER

EXPOSE : Par délibération n° CC-131-2008 en date du 16 décembre 2008, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR).

Ce FCATR a pour ambition de répondre à deux objectifs majeurs sur le territoire du Pays de Château-Gontier :

- contribuer au développement du territoire communautaire en répondant à certains enjeux relevés par la Charte de Territoire,
- accompagner et favoriser les solidarités intercommunales dans le Pays.

Ce fonds est destiné à soutenir les projets communaux s'inscrivant dans une politique de développement économique et de solidarités entre communes.

Le FCATR comprend 2 volets :

- le 1^{er} volet concerne l'Economie et les services, avec une pré-affectation d'enveloppe prévisionnelle de 270 000 € sur 3 ans ;
- le 2nd vise les solidarités intercommunales dans le Pays, avec une pré-affectation d'enveloppe prévisionnelle de 210 000 € sur 3 ans.
 - Volet 2-A : Dispositif d'aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels
 - Volet 2-B : Dispositif d'aide à l'investissement (entre communes associées)

Les communes de Coudray, Chatelain et Longuefuye projettent de s'associer, en vue de mutualiser l'utilisation d'un motoculteur et sollicitent le FCATR, au titre du volet 2A "dispositif d'aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels".

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier procèdera à l'acquisition puis à la mise à disposition du matériel auprès des communes susvisées, étant exclue toute mise à disposition à un autre organisme ou collectivité, autre que les co-contractants susvisés.

Les communes veilleront à la garde et à la conservation du matériel mis à sa disposition pour les besoins de leurs activités.

La commune de Coudray, en qualité de porteur du groupement, prendra à sa charge, pour le compte des autres communes, le montant de la redevance annuelle, ainsi que l'ensemble des charges d'entretien, fluides, réparations et divers, au titre de l'utilisation du matériel.

La redevance annuelle est égale à 1/25^{ème} du coût HT du matériel mis à disposition, soit une redevance estimée à 90,68 €/an (coût estimatif du motoculteur = 2 267 € HT).

La commune de Coudray, au nom du groupement, sollicitera chaque année auprès des autres communes du groupement la contribution financière due (redevance et frais divers).

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté de Communes et les communes concernées, convention définissant les modalités administratives et financières relatives à la mise à disposition du matériel susvisé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président proposera aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la mise à disposition d'un motoculteur auprès des communes de Coudray, Chatelain et Longuefuye, dans le cadre du volet 2A du FCATR,
- de se prononcer favorablement sur la désignation par les communes susvisées, de la commune de Coudray, comme porteur du groupement pour cette opération groupée,
- d'approuver la convention à intervenir entre la Communauté de Communes et les communes susvisées, qui définit les modalités administratives et financières relatives à cette mise à disposition,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Il est indiqué que les groupements d'achats susvisés, en sollicitant le FCATR, bénéficient ainsi d'un soutien financier équivalent à 80 %.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTION 2.1 - Pôle Territorial Sud-Mayenne - Signature d'un avenant au bail de location du bâtiment sis "le Chemin"

Délibération n° CC - 055 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSE : Par délibération n° CC-006-2005 du 25 janvier 2005, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la signature d'une convention de location assortie d'une option d'achat avec la Direction Départementale de l'Équipement, pour un module situé 4 rue de la Petite Lande, Centre d'Activités du Chemin, à Château-Gontier.

Par suite d'une réorganisation des services de l'État, une extension du bâtiment initial a été réalisée par la Communauté de Communes et une surface de stationnement supplémentaire a été aménagée. Dans ce cadre, un 1^{er} avenant à la convention a été signé le 14 mai 2007.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la DDE (Direction Départementale de l'Équipement) et la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) ont fusionné pour devenir la DDT (Direction Départementale des Territoires). Il est donc proposé de signer un second avenant, afin de modifier le titulaire du bail.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de l'autoriser à signer l'avenant n°2 au bail de location en date du 17 octobre 2005.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 2.2 - Cession Immobilière à la société Biogaz

Délibération n° CC - 056 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Par délibérations n° CC - 001 - 2009 du 20 janvier 2009 et n° CC - 106 - 2009 du 17 novembre 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la vente à la société BIOGAZ DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER, des bâtiments et des terrains situés sur le site des Aillères, en vue de la construction d'une structure de méthanisation sur ce site.

Le dossier ICPE, déposé à la Préfecture en septembre 2009, est en cours d'instruction, et de nouvelles normes dans ce type d'activités nécessitent pour la société BIOGAZ, l'acquisition d'une superficie supplémentaire de terrain.

- Se référer au plan joint en annexe 1 de l'exposé -

Il est donc proposé de céder à la société BIOGAZ, une superficie supplémentaire de terrain d'environ 8 000 m² (surface restant à confirmer) sur la parcelle cadastrée section AH n°1608, au prix de 2 € H.T. du m², tel que défini dans les délibérations précédentes, et conformément à l'avis des domaines en date du 6 mai 2010.

Pour information, à ce jour, l'avancement de ce projet se présente de la façon suivante :

- Le dossier ICPE est déposé à la Préfecture depuis le 15 septembre 2009, complété de documents supplémentaires remis en décembre 2009.
- L'enquête publique devrait démarrer en juin 2010 (1 mois)
- Le dossier passe en commission CODERS en septembre 2010
- Arrêté préfectoral d'exploiter prévu en octobre 2010
- Début des travaux : début 2011 (dès la fin du délai de recours de l'arrêté qui est de 3 mois).

Nouveau budget du projet : 4,7 à 5 Millions d'euros.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la vente à la société Biogaz du Pays de Château-Gontier d'un terrain d'environ 8 000 m² (surface restant à confirmer), sur la parcelle cadastrée section AH n°1608, au prix de 2 € H.T. le m²,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Tessier indique que des questions demeurent encore à ce jour quant aux "entrants" dans le méthaniseur, notamment sur le devenir du compost pris par les agriculteurs. Il regrette également l'amputation de plus de 500ha de surfaces agricoles, afin d'y réaliser des cultures spécifiques dédiées à la méthanisation.

M. Hervé indique que la collectivité n'a pas à intervenir dans les rapports contractuels entre les agriculteurs et la société BIOGAZ (Naskéo), sur cette problématique des cultures dédiées. La Communauté de Communes a pour mission d'être un intermédiaire. Il appartiendra à la collectivité de réfléchir à la valorisation de ces déchets verts et de travailler sur les déchets de la restauration collective.

M. Tessier indique qu'il ne remet pas en cause la qualité du produit final mais indique que ces cultures dédiées ne répondent en aucun cas à un enjeu environnemental et que cela implique un prélèvement sur les surfaces agricoles.

M. Henry souligne que la collectivité a pour rôle de s'assurer de la pérennité du dossier. Il indique qu'une réunion du groupe de travail Naskéo devrait se tenir prochainement et qu'une réflexion sera également menée sur le compost, mis à disposition à ce jour auprès des collectivités locales, des particuliers et des agriculteurs.

DECISION : A la majorité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président moins 5 abstentions.

QUESTION 2.3 - ZI Est Bellitourne : Aménagement d'une plate-forme logistique - Signature d'un protocole d'accord

Délibération n° CC - 057 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Par délibérations du Conseil Communautaire n° CC-056-2009 du 16 juin 2009 et CC-001-2010 du 26 janvier 2010, la Communauté de Communes a lancé un programme de construction d'une base logistique, dédiée aux Transports BREGER et située en ZI Est Bellitourne - Rue de la Roberderie sur le territoire de la commune d'Azé, en vue de favoriser l'accueil d'activités logistiques nécessaires au développement du tissu économique du territoire.

L'ensemble immobilier, dont les travaux ont commencé début février 2010, sera livré dès la fin juillet de la même année.

A ce stade, il convient de procéder à la signature d'un Protocole d'Accord, entre la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier et la Société TRANSPORTS BREGER définissant notamment les modalités de mise à disposition.

Il précisera :

- l'engagement de la collectivité à signer le bail
- les obligations de chacun,
- s'agissant du montant des loyers, un calcul indicatif sera réalisé sous réserve du coût définitif du coût de la construction et sous réserve du financement actuel.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de l'autoriser à signer ledit Protocole d'Accord avec les TRANSPORTS BREGER ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

M. Henry indique que ce bâtiment sera loué aux transports Bréger sur la base d'un loyer calculé en fonction du coût final du projet, subventions déduites.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

3. AFFAIRES FONCIERES

QUESTION 3.1 - Aménagement sécuritaire route d'Amoigné - Cession de terrain au Conseil Général

Délibération n° CC - 058 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSÉ : Le Conseil Général de la Mayenne envisage de procéder à l'aménagement des talus abrupts du départ de la RD 114 vers Amoigné.

Ces travaux permettraient :

- de sécuriser les accotements en réduisant la pente des talus (risque d'éboulement de terrain),
- de sécuriser la chaussée en éloignant les plantations (risque de chute de branches et surtout en période hivernale, risque d'humidité et de verglas),
- de stabiliser, à terme, l'accotement dans la rampe de cette R.D. de 3^{ème} catégorie (problématique des engins agricoles et P.L. lents impossibles à doubler),
- d'utiliser les matériaux prélevés dans les talus pour sécuriser des dénivelés sur d'autres RD du secteur.

Afin de pouvoir réaliser cet aménagement sécuritaire, le Conseil Général souhaite lancer les démarches foncières.

Parcelles	Superficie Totale	Superficie à acquérir	Propriétaires
AW 1	96 a 34 ca	≈ 500 m ²	Michel BARRÉ
AW 2	1 ha 26 a 21 ca	≈ 1 700 m ²	Michel BARRÉ
AW23	1 ha 28 a 02 ca	≈ 60 m ²	Michel BARRÉ
AW 69	2 ha 25 a 89 ca	≈ 2 000 m²	CCPCG
AW 24	19 a 03 ca	≈ 2 000 m ²	Ville de Ch-Gontier
AW 28	7 a 00 ca	≈ 700 m ²	Ville de Ch-Gontier
AW 27	3 ha 88 a 75 ca	≈ 2 700 m ²	Ville de Ch-Gontier

- Se reporter au plan présenté en annexe 2 de l'exposé -

L'estimation du service des Domaines en date du 9 avril 2010 est de 0,50 € HT du m². Cependant, au regard du caractère sécuritaire de cet aménagement, il est proposé de passer outre cet avis et de céder ce terrain à l'euro symbolique.

L'ensemble des frais, à savoir document d'arpentage et rédaction de l'acte notarié, seront supportés par le Conseil Général.

Il convient donc que la Communauté de Communes se prononce sur la cession de ces terrains ainsi que sur les modalités de la vente.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur la cession au Conseil Général de la Mayenne d'une partie de la parcelle AW28, soit environ 2 000 m² (surface restant à confirmer), à l'euro symbolique,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

4. RESSOURCES HUMAINES

QUESTION 4.1 - Revalorisation de la prime du personnel

Délibération n° CC - 059 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSE : Par délibération du 7 mai 2009, le Conseil Communautaire du Pays de Château-Gontier, a porté le montant la prime annuelle pour ses agents, à 950 € bruts pour un agent titulaire à temps complet et à 1062 € bruts pour un agent non titulaire à temps complet (les charges n'étant pas identiques), soit un net par agent (tous régimes confondus) à 876 €.

Cette prime est accordée à tous les agents titulaires et non-titulaires (y compris apprentis, contrats aidés), sauf saisonniers.

Elle est versée, en deux fois, en juin et novembre, ou à la date du départ effectif de l'agent et au prorata du temps de travail et des entrées et sorties de la Collectivité.

En ce qui concerne plus particulièrement les agents non-titulaires horaires, effectuant des remplacements, cette prime ne sera versée que si leur temps de travail total est égal ou supérieur à 35 heures sur une période de 6 mois.

Concernant le montant, celui-ci est fixé en fonction de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation, tout comme l'applique le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne. Pour information en 2009, la prime annuelle versée aux agents du Centre de Gestion était de 874.13 € net par agent.

Les résultats de mars 2010 indiquent une augmentation des prix à la consommation sur un an de 1,6 %.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de fixer le montant brut de la prime annuelle 2010 à :

- 965 € pour les agents titulaires à temps complet,
 - 1080 € pour les agents non titulaires à temps complet.
- } soit +1,57%

Le montant net perçu par un agent à temps complet, quelque soit son statut, serait de 890 €, soit une augmentation de 14 €. Le surcoût engendré est chiffré à 2 000 € et a été inscrit au budget primitif.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de :

- fixer le montant de la prime annuelle à 965 € bruts pour un agent titulaire à temps complet,
- fixer le montant de la prime annuelle à 1 080 € bruts pour un agent non-titulaire à temps complet, y compris les agents titulaires d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat aidé et les remplaçants effectuant au moins 35 heures en 6 mois, sauf les saisonniers,
- la verser par moitié en juin et en novembre, ou au départ effectif de l'agent.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

5. TOURISME

QUESTION 5.1 - Aménagement de pontons et création d'un atelier de réparation pour le loueur de bateaux sur la base de loisirs de Daon - Approbation du projet

Délibération n° CC - 060 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. FOURMOND

EXPOSE : La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a, depuis de nombreuses années, choisi de développer le tourisme sur son territoire.

Loin d'être une activité annexe, le tourisme devient un vecteur fort de développement économique territorial. Celui-ci présente bien des atouts : développement de l'emploi local, amélioration des services et des équipements dont profite la population locale, mise en valeur du patrimoine.

Celui-ci fédère également des acteurs privés et des acteurs publics, chacun tenant un rôle dans le processus de développement.

A ce titre, la Communauté de Communes s'est engagée dans la réalisation d'un bâtiment d'entretien et de réparation de bateaux pour le Groupe CLC Finance SA, propriétaire de la société Les Canalous France (location de bateaux habitables).

L'opération sera exécutée à proximité immédiate du camping et de la Base de Loisirs communautaires, situés sur la commune de Daon, en bordure de la rivière « La Mayenne » pour le port de plaisance, entre le camping et l'usine des eaux pour l'atelier.

Ce projet entre dans le champ d'intervention de la Charte de Territoire du Pays de Château-Gontier et de sa stratégie de développement 2005/2015, adoptée le 20 juin 2005 par son assemblée communautaire. Il répond notamment aux mesures et sous-mesures suivantes :

- *Mesure 4.2 – Maintenir, développer et diversifier les produits touristiques.*
- *Sous-mesure 4.2.1 – Développer et promouvoir les atouts touristiques existants.*

- *Mesure 3.1 – Favoriser la création, la transmission et le développement des entreprises.*
- *Sous-mesure 3.1.1 – Maintenir le commerce et l'artisanat en milieu rural et développer l'offre commerciale de proximité.*

Ce projet comprend deux phases :

1. Aménagement de trois pontons flottants, sur une emprise de la Mayenne de 130x32 soit $\approx 4200\text{m}^2$, positionnés en perpendiculaire de la berge permettant l'amarrage de 24 bateaux de plaisance et d'un emplacement réservé à la vidange des eaux noires de bateaux moyennant un coût évalué à la somme de 290 000,00 € HT.
2. Construction d'un bâtiment d'activité à usage d'atelier de réparation et de maintenance, un bureau d'accueil, des sanitaires et locaux sociaux, d'une surface d'environ 200 m² ; aménagement de voiries et réseaux divers dans le but de constituer notamment un parking de 4 ou 5 places moyennant un coût estimatif de 199 900,00 € HT.

Ce projet est susceptible de bénéficier du soutien financier du Département de la Mayenne, au titre du dispositif d'aide au Tourisme « *Activités de Pleine Nature* », et ce, afin de contribuer au financement de cet investissement.

Par ailleurs, ce projet est susceptible de s'inscrire dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature. Le Plan Loire Grandeur Nature pour la période 2007/2013, dont l'ambition est de promouvoir un plan global d'aménagement de la Loire, met l'accent sur la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager.

- Montage financier de l'opération présenté en annexe 3 et 4 de l'exposé -

De plus, après avoir constaté la détérioration des pontons actuels de la base de loisirs de Daon (la stabilité et la sécurité ne sont plus assurées), il est nécessaire de remplacer cet équipement dans les meilleurs délais.

Il est envisagé de transférer l'équipement en amont à proximité de la cale de mise à l'eau récemment aménagée.

S'agissant de la 1^{ère} phase, l'opération est découpée en 4 lots :

- lot n°1 : Pontons flottants, catways et passerelles
- lot n°2 : Battage de pieux
- lot n°3 : Equipements portuaires
- lot n°4 : VRD sur les berges.

Des variantes seront prises en considération. Une option facultative est prévue au lot 1 : fourniture et pose de pontons d'occasion.

Une décision modificative sera nécessaire pour compléter les crédits au budget.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

➤ d'approuver le projet de port de plaisance avec l'aménagement de pontons et de réalisation d'un bâtiment d'activité à usage d'atelier de réparation et de maintenance sur la Base de Loisirs de Daon, destiné à l'entretien et la réparation de bateaux de location pour la société « Les Canalous », moyennant une somme prévisionnelle globale de 497 650,00 € HT, se décomposant de la manière suivante :

- Aménagement de pontons	290 000,00 €
- Construction d'un bâtiment à usage d'atelier de réparation et de maintenance de bateaux	199 900,00 €
- Frais divers et imprévus.....	7 750,00 €

- de donner délégation au bureau pour solliciter toutes les aides financières mobilisables susceptibles de concourir au financement de ce projet,
- d'arrêter les modalités de financement de cette opération conformément au plan prévisionnel précité,
- d'autoriser le lancement de la consultation de marché de travaux,
- de l'autoriser à signer les déclarations préalables : au titre de l'urbanisme et au titre de la navigation,
- de l'autoriser à signer le dépôt du permis de construire et les pièces ci-rapportant,
- de l'autoriser à signer tous les marchés de travaux consécutifs à cette consultation et lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes aux présents dossiers de demandes de subventions, ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

M. Fourmond souligne que les travaux relatifs à ces nouveaux équipements fluviaux (pontons, battage de pieux, équipements portuaires), vont débiter en juillet 2010, principalement pour des raisons de sécurité d'appontement des bateaux de plaisance. En effet, la détérioration des pontons actuels nécessite de remplacer cet équipement dans les meilleurs délais.

Il s'agit également de respecter les nouvelles normes règlementaires de protection de l'environnement, avec notamment la problématique des vidanges de bateaux de plaisance.

M. Henry indique par ailleurs que la présence d'un loueur de bateaux habitables dans le département est un atout pour le tourisme fluvial sur « la Mayenne ». Il est donc essentiel de favoriser le maintien de cette activité sur le bassin, notamment en lui assurant de meilleures conditions de travail et pérenniser ainsi son implantation.

Une convention de location des pontons et du bâtiment interviendra ultérieurement et sera présentée aux membres du Conseil Communautaire.

Il indique que ces nouveaux équipements vont contribuer à la redynamisation du site, le loueur ayant déjà renforcé la flotte de ces bateaux.

M. Ecard indique que la commune de Ménil a également pour projet de créer deux pontons pour des pénichettes.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

6. SPORTS

QUESTION 6.1 - Ancienne de Château-Gontier - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Délibération n° CC - 061 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : A. ROSSIGNOL

EXPOSE : L'Ancienne de Château-Gontier connaît en 2010 des difficultés budgétaires et financières importantes, suite au désengagement de nombreux sponsors.

Ce club communautaire qui comprend de nombreuses équipes de niveau régional sollicite un soutien financier de la collectivité.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 225 € à l'Ancienne de Château-Gontier,
- d'autoriser le versement d'un acompte de 70 % de la subvention exceptionnelle accordée, soit la somme de 2 957,50 €,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Rossignol indique que pour la seconde année consécutive, l'Ancienne de Château-Gontier organisera au Stade du Pavé la finale régionale des jeunes U11, le dimanche 6 juin 2010.

Cette manifestation permet à 24 clubs (12 clubs mayennais et 12 clubs sarthois) de participer à une journée festive autour du football : 240 joueurs, soit environ 300 personnes avec les accompagnateurs.

Dans ce cadre, l'Ancienne de Château-Gontier, chargée de fournir les maillots, le matériel, les goûters... sollicite auprès de la Communauté de Communes une subvention d'un montant équivalent à leurs dépenses, soit 4 255 €.

M. Leroux s'interroge sur le fait que la ligue du Maine ne soutienne pas ce genre de manifestation. Il souligne que la collectivité n'a pas à subventionner les dépenses ainsi annoncées.

M. Rossignol indique que la situation des clubs n'est pas facile et qu'ils sont notamment confrontés à des difficultés financières, suite au désengagement de certains de leurs sponsors.

Il précise que la plupart des clubs vivent grâce au bénévolat, et qu'aucune prime de match n'est versée aux joueurs.

Il souligne qu'il appartient à la collectivité de pouvoir leur apporter un soutien ponctuel.

M. Boivin Christian souligne que le club doit encaisser des recettes au titre de cette manifestation, recettes qui n'apparaissent pas dans le budget prévisionnel.

M. Leroux considère qu'une collectivité ne peut pas tout prendre en charge et qu'il votera donc contre cette subvention.

M. Henry propose de corriger le texte de la délibération, en précisant qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle, au regard des difficultés financières rencontrées par le club.

DECISION : A la majorité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président moins 16 abstentions et 1 contre.

QUESTION 6.2 - Délégation de Service Public du Centre Equestre - Modification du rapport

Délibération n° CC - 062 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : A. ROSSIGNOL

EXPOSE : La gestion et l'exploitation du centre équestre communautaire de Saint-Fort fait l'objet d'une délégation de service public depuis 2006. Cette délégation, confiée à l'EURL du centre équestre (gérée par M. Bertrand Schoenauer) arrive à échéance le 30 septembre 2015.

Mme Schoenauer, a informé la Communauté de Communes de son souhait de céder 100% des parts de l'EURL. En effet, Mme Schoenauer exerçant une activité salariée extérieure ne souhaite plus assurer la gestion du centre équestre.

Par délibération n° CC-036-2010 du 23 mars 2010, la Communauté de Communes a autorisé le lancement d'une consultation pour la délégation de la gestion et de l'exploitation du centre équestre communautaire de Saint Fort pour les neuf prochaines années à compter du 1^{er} septembre 2010 sur la base des articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Communauté de Communes s'est prononcée sur la base d'un rapport présentant les caractéristiques essentielles de la DSP.

Une Commission consultative pour l'ensemble de la procédure a été créée.

Or, il convient de préciser les éléments suivants :

- la délégation de service public débiterait le 1^{er} août 2010 (et non le 1^{er} septembre 2010 comme prévu précédemment), et ce, afin de permettre la préparation de la saison,
- le candidat pour la nouvelle délégation s'engage à reprendre les activités et les actifs de l'EURL du centre équestre assurant actuellement la gestion du centre et employant une salariée (BE) à temps complet.
- le rapport modifié présenté en annexe 6 de l'exposé -

L'avis d'appel public à candidature a été envoyé le 30 mars pour une remise des candidatures le 10 mai 2010 à 12h.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'approuver les modifications présentées qui seront intégrées dans le rapport de présentation des caractéristiques de délégation de service public,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Rossignol souligne que la collectivité a reçu 3 dossiers de candidatures, qui seront examinés le 2 juin prochain.

DECISION: A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

7. SOLIDARITES

QUESTION 7.1 - Syndicat Mixte de l'Apprentissage en Mayenne - Participation pour l'année 2010

Délibération n° CC - 063 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : B. HERISSE

EXPOSE : Par arrêté préfectoral du 22 novembre 1974 a été créé entre les communes de Laval, Mayenne et Château-Gontier un Syndicat de Communes pour l'Apprentissage en Mayenne, avec pour objectif initial la gestion du centre de formation des apprentis des trois villes, gestion confiée à l'Association Pour l'Apprentissage en Mayenne (APAM).

Par délibération du 23 octobre 2001, la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a décidé d'adhérer à l'APAM et de se substituer à la Ville de Château-Gontier au titre du SCAM.

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier ainsi que la Communauté d'Agglomération de Laval ont adhéré à ce Syndicat, ce dernier a été transformé en Syndicat Mixte et ses statuts modifiés par arrêté préfectoral du 4 juillet 2003.

Les statuts précisent que la participation de chaque collectivité est établie sur la base du potentiel fiscal, soit une contribution de la Communauté de Communes fixée à 23 852,03 € au titre de l'année 2010.

Rappel :

- participation 2005 = 19 849,98 €
- participation 2006 = 20 307,23 €
- participation 2007 = 20 799,85 €
- participation 2008 = 22 248,43 €
- participation 2009 = 22 893,33 €

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de fixer à 23 852,03 € le montant de la participation 2010 de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre du Syndicat Mixte de l'Apprentissage en Mayenne.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

8. TRANSPORTS

QUESTION 8.1 - Transport scolaire de l'agglomération : bilan 2009/2010 - Organisation du service - Tarifs 2010/2011

Délibération n° CC - 064 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

1° Organisation

Le transport des élèves de l'agglomération qui résident à moins de 3 kms de leur établissement scolaire (collèges et lycées) n'est pas pris en charge par le Conseil Général.

La Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier a conventionné avec le Conseil Général pour que les élèves de l'agglomération aient accès aux cars scolaires.

L'organisation des circuits (points d'arrêt, horaires de prise en charge des élèves ...) a été mise en place par le Conseil Général et le transporteur.

Les inscriptions des élèves sont actuellement enregistrées à l'accueil des mairies (Château-Gontier/Bazouges, Azé et Saint-Fort) avec une coordination assurée par Michel Thierry, Services Financiers à la mairie annexe de Bazouges.

Suite à l'affectation de Michel Thierry au service Déchets pour la gestion de la redevance, le suivi des dossiers transports (transport scolaire, petit péage et transport de proximité) sera assuré par le service Administration Générale - Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

Il s'ensuit une modification de l'organisation :

- Vente des cartes dans les 3 mairies - suppression du "point de vente" de la mairie annexe,
- Modification du calendrier : avancée des inscriptions en juin (jusqu'au 9 juillet pour 2010),
- Délivrance d'un règlement des transports et consignes de sécurité.

En effet, pour faciliter l'organisation des circuits, les inscriptions pourraient être enregistrées à compter du lundi 31 mai et cela jusqu'au vendredi 9 juillet 2010.

Pour la saison 2011-2012, il est proposé de mettre à disposition des futurs usagers un flyer d'information sur les transports en Pays de Château-Gontier.

A l'occasion de cette nouvelle période d'inscription au transport scolaire, il convient d'adopter un règlement des transports et consignes de sécurité, qui sera remis aux familles.

2°) *Fréquentation*

La fréquentation est en évolution constante :

2009/2010 : 121 élèves soit + 3 %
 2008/2009 : 118 élèves
 2007/2008 : 110 élèves,
 2006/2007 : 95 élèves,
 2005/2006 : 85 élèves,
 2004/2005 : 78 élèves,
 2003/2004 : 83 élèves en moyenne (95 élèves pour la première période et 71 élèves pour la seconde période).

3°) *Tarifification*

Les tarifs applicables pour l'année scolaire en cours * sont les suivants :

- carte annuelle à 108 €
- tarif réduit à compter du 3^{ème} enfant à 52,50 €
- tarif applicable pour les personnes nouvellement domiciliées sur l'agglomération après le 1^{er} janvier à 15 €/mois.

* *Rappel montant facturé par le CG53 à la Communauté de Communes en 2008/2009 = 780,49 € par élève).*

Il est à noter que le Conseil Général a institué une actualisation annuelle des montants du droit d'accès payé par les familles sur la base de l'évolution du coût moyen de transport départemental à l'élève, afin de mieux responsabiliser les familles et les sensibiliser à la réalité des coûts.

Pour 2010-2011, cette augmentation se situe entre + 10 % et + 26 %.

4°) *Charge financière pour la Communauté de Communes*

Année scolaire	Nombre d'élèves	Dépense		Recette		CHARGE NETTE
		Par élève	Totale	Par élève	Totale	
2009/2010	121	820,00 € (estimation)	99 220 €	108,00 €	12 892,00 €	86 500 € (estimation)
2008/2009	118	780,49 €	92 098 €	105,00 €	12 337,00 €	79 761 €
2007/2008	110	775,56 €	85 279 €	100,00 €	10 780,00 €	74 499 €
2006/2007	95	754,27 €	70 147 €	95,00 €	8 960,00 €	61 187 €
2005/2006	85	763,19 €	64 871 €	90,00 €	7 650,00 €	57 221 €
2004/2005	78	736,05 €	57 412 €	90,00 €	7 020,00 €	50 392 €
2003/2004	90	645,80 €	58 122 €	90,00 €	7 470,00 €	50 652 €

(pour 2006/2007 : 93 élèves ont été facturés)

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'adopter les nouvelles modalités administratives du transport, telles que définies ci-dessus,
- d'adopter un règlement intérieur des transports scolaires de l'agglomération,
- de fixer comme suit les tarifs 2010/2011 des transports scolaires :
 - * 115 € pour la carte annuelle de septembre 2010 à juin 2011 : par élève et pour un aller-retour,
 - * 57,50 € pour le tarif annuel réduit à compter du 3^{ème} enfant,
 - * 16 € de tarif mensuel pour les personnes nouvellement domiciliées sur l'agglomération après le 1^{er} janvier.
- l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Hervé rappelle que le tarif facturé à la Communauté de Communes au titre des transports scolaires est d'environ 820€/élève. Cette facturation fait l'objet d'un conventionnement avec le Conseil Général de la Mayenne.

M. Saulnier indique que les tarifs proposés se basent en partie sur la revalorisation opérée par le Conseil Général et que la charge résiduelle pour l'usager reste malgré tout modeste au regard du coût facturé à la Communauté de Communes.

Mme Mallecot souligne qu'elle votera contre ces tarifs, au regard de l'augmentation proposée et de la non prise en compte des familles à faibles revenus.

M. Guérin souligne que la ligne régulière Château-Gontier-Angers n'est facturée que 4 €.

M. Saulnier souligne que le taux de prise en charge de la Communauté de Communes est de plus de 85% du coût du transport, ce qui est selon lui, supérieur au taux de prise en charge de la Région sur cette ligne régulière.

DECISION : A la majorité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président moins 1 abstention et 1 voix contre.

9. AFFAIRES FINANCIERES

QUESTION 9.1 - Décisions modificatives

Délibération n° CC - 065 - 2010
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : Suite à divers ajustements ou modifications de programmes, il convient de prévoir un certain nombre de décisions modificatives budgétaires.

- Se reporter en annexe 7 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

10. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 10.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Marché n° 2010-002 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 1 "Maçonnerie - béton armé" - ALLEARD (53201) - 160 307,51 € HT

Marché n° 2010-003 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 2 "Dallage" - PLACEO (72230) - 175 007,32 € HT

Marché n° 2010-004 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 3 "Charpente béton" - STRUDAL (77550) - 239 000,00 € HT

Marché n° 2010-005 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 4 "Charpente métallique"- SERRU (53200) - 90 000 € HT

Marché n° 2010-006 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 5 "Couverture étanchéité" - FACE ATLANTIQUE (44240) - 270 000 € HT

Marché n° 2010-007 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 6 "Revêtements de façades" - FACE ATLANTIQUE (44240) - 169 500 € HT

Marché n° 2010-008 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 7 "Menuiseries extérieures aluminium" - BARON MENUISERIE (53810) - 12 415 € HT

Marché n° 2010-009 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 8 "Serrurerie" - BARON MENUISERIE (53810) - 44 000 € HT

Marché n° 2010-010 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 9 "Fermetures industrielles" - MANUSER (72560) - 49 600 € HT

Marché n° 2010-011 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 10 "Menuiseries intérieures bois" - ROUSSEAU (49770) - 10 750,47 € HT

Marché n° 2010-012 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 11 "Cloisons sèches" - MEIGNAN Arsène (53205) - 11 300 € HT

Marché n° 2010-013 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 12 "Faux-plafonds" - MEIGNAN Arsène (53205) - 5 600 € HT

Marché n° 2010-014 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 13 "Plomberie - sanitaires" - DORMET (53200) - 13 500 € HT

Marché n° 2010-015 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 14 "RIA" - DORMET (53200) - 25 849,57 € HT

Marché n° 2010-016 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 15 "Electricité" - JURET (53202) - 162 000 € HT

Marché n° 2010-017 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 16 "Chauffage - ventilation" - FORCLUM (53022) - 27 399,87 € HT

Marché n° 2010-018 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 17 "Revêtements de sols carrelage" - BOUETE (53200) - 10 000 € HT

Marché n° 2010-019 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 18 "Peinture revêtements muraux" - LUCAS (53009) - 10 181,63 € HT

Marché n° 2010-020 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 19 "Espaces verts" - LEROY PAYSAGES (53810) - 15 500 € HT

Marché n° 2010-021 : Construction d'un bâtiment logistique, lot 20 "Clôtures - portails" - BEZIER (53200) - 32 540 € HT

Marché n° 2010-022 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°01 : abord - V.R.D. - EUROVIA (53031) - 24 519,7 € HT

Marché n° 2010-023 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°02 : maçonnerie / Gros Œuvre - PLB (53230) - 38 000 € HT

Marché n° 2010-024 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°03 : charpente bois - REBOURS (53200) - 2 000 € HT

Marché n° 2010-025 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°04 : bardage / Couverture étanchéité - REBOURS (53200) - 44 030,17 € HT

Marché n° 2010-026 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°05 : menuiseries extérieures - ALGLASS (49240) - 21 077,15 € HT

Marché n° 2010-027 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°06 : menuiseries bois - MONNIER (53800) - 5 785,97 € HT

Marché n° 2010-028 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°07 : cloisons sèches - doublage - ACTIS LATOUR (53810) - 1 351,86 € HT

Marché n° 2010-029 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°08 : plafonds suspendus - DPI (49800) - 2 276,27 € HT

Marché n° 2010-030 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°09 : plomberie - Sanitaire - BOSSUET (53540) - 7 755,8 € HT

Marché n° 2010-031 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°10 : chauffage gaz - VMC - BOSSUET (53540) - 14 978,65 € HT

Marché n° 2010-032 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°11 : électricité - SDEL (53002) - 6 425,88 € HT

Marché n° 2010-033 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°12 : blocs sanitaires préfabriqués - SAGELEC (44154) - 27 000 € HT

Marché n° 2010-034 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°13 : carrelage - LEDAUPHIN (53960) - 6 531,31 € HT

Marché n° 2010-035 : Construction de vestiaires zone de loisirs de l'Oisillière - lot n°14 : peinture - WOJITALA (53810) - 2 734,31 € HT

Marché n° 2010-038 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - BODREAU (44312)/ BOPLAN (49071) - 79 800 € HT

Marché n° 2010-039 : Création d'un port de plaisance quai d'Alsace à Château-Gontier - lot n°1 : pontons flottants et passerelles - METALU (44250) - 63 118,34 € HT

Marché n° 2010-040 : Création d'un port de plaisance quai d'Alsace à Château-Gontier - lot n°2 : battage de pieux - MERCERON TP (85305) - 81 903 € HT

Marché n° 2010-041 : Création d'un port de plaisance quai d'Alsace à Château-Gontier - lot n°3 : équipements portuaires - NOVA NAUTIC (01460) - 30 000 € HT

Marché n° 2010-042 : Création d'un port de plaisance quai d'Alsace à Château-Gontier - lot n°4 : VRD sur le quai - BEZIER (53200) - 10 035 € HT

Arrêté n° 050-2010 : Nomination de 3 mandataires suppléants pour la période estivale pour la régie de recettes des produits touristiques, patrimoniaux, culturels et promotionnels communautaires

Arrêté n°054-2010 : Désignation d'un notaire Maître Isabelle MATTHIEU à Château-Gontier pour la rédaction de l'acte de vente d'un ensemble immobilier de la ZI Bellitourne à une SCI en cours de constitution

Arrêté n°066-2010 : Désignation d'un notaire Maître Nadine RIOU à Laval pour la rédaction de l'acte d'acquisition d'un ensemble immobilier de la ZI Bellitourne à la SCI de la Brimaudière

QUESTION 10.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008) :

Bureau du 12 avril 2010

Délibération n° B-048-2010 : Attribution d'une subvention d'un montant de 1 550 € pour l'acquisition d'un fonds de livres pour la bibliothèque de la commune de Saint-Denis d'Anjou

Délibération n° B-049-2010 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009/2012, attribution de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs

Délibération n° B-050-2010 : Validation de l'action et demande de financements ADEME (COT) et européens (Leader) pour la formation des élus et agents sur « l'Amélioration de la performance énergétique dans le bâtiment » les 13 et 27 avril 2010

Délibération n° B-051-2010 : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'AMAV (Association Mayennaise d'Actions auprès des Gens du Voyage) pour la mission d'accompagnement scolaire pour l'année 2010 de l'aire d'accueil des Gens du Voyage

Délibération n° B-052-2010 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association UFC Que choisir de la Mayenne

Délibération n° B-053-2010 : Remboursement de la somme de 182 € à une famille pour le trop perçu d'un règlement de cotisation de l'EMDA

Délibération n° B-054-2010 : Dans le cadre du spectacle « Chant' la Dans' » le 11 mai 2010 au Théâtre des Ursulines avec les écoles du Pays et Jérôme Doittée, mise en place d'une billetterie gratuite

Délibération n° B-055-2010 : Dans le cadre du spectacle « Une histoire de danse... » les 4 et 5 juin 2010 au Théâtre des Ursulines avec les élèves de l'EMDA, mise en place d'une billetterie gratuite

Délibération n° B-056-2010 : Versement d'un acompte de 50%, soit 3 250 € de la subvention totale attribuée à l'association « Bandes Dessinées au Pays de Château-Gontier » pour l'organisation d'une manifestation intitulée « Il était une fois au Pays de Château-Gontier » les 1^{er}, 2 et 3 octobre prochains

Délibération n° B-057-2010 : Versement d'un acompte de 75%, soit 2 250 € de la subvention totale attribuée à l'association Busic-Hall au titre de l'organisation des 12 concerts itinérants sur le territoire du Pays de Château-Gontier

Bureau du 19 avril 2010

Délibération n° B-058-2010 : Attribution d'une subvention d'un montant de 1 550 € pour l'acquisition d'un fonds de livres pour la bibliothèque de la commune de Saint-Denis d'Anjou

Délibération n° B-059-2010 : Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes de Château-Gontier auprès de l'association Atlanbois pour une réunion régionale d'information sur le bois énergie en collectif/tertiaire le 21 mai 2010

Délibération n° B-060-2010 : Signature de l'avenant à la convention relative à l'aide à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour l'année 2010 pour une aide forfaitaire de 132,45 € par mois et par place

Délibération n° B-061-2010 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Chantelune au titre de l'aide à l'installation de regroupement d'assistantes maternelles

Délibération n° B-062-2010 : Don par la CNAP (Centre National des Arts Plastiques) de deux œuvres pour le musée du Pays de Château-Gontier

Délibération n° B-063-2010 : Mise à disposition gratuite de la Halle du Haut-Anjou à l'association du Tir Sportif au titre de l'organisation des Régionaux Jeunes en mai 2010

Délibération n° B-064-2010 : Prise en charge des frais de location du matériel pour un montant de 617,92 € pour l'organisation par le collège Jean Rostand d'une Course contre la Faim le 7 mai prochain au Parc de l'Oisillière

Délibération n° B-065-2010 : Signature de la convention financière avec le Conseil Général au titre de l'année 2010 dans le cadre du Plan départemental de développement de l'enseignement et des pratiques musicales

Délibération n° B-066-2010 : Signature d'une convention avec le Conseil Général pour l'aménagement d'un giratoire sur la RD 22^E

Bureau du 26 avril 2010

Délibération n° B-067-2010 : Dans le cadre des animations à la Bibliothèque du Pays de Château-Gontier, signature d'un contrat avec la compagnie Spectabilis pour un spectacle le 9 juin 2010.

Délibération n° B-068-2010 : Validation de l'organisation de l'édition 2010 des Portes Ouvertes de la piscine de Château-Gontier

Délibération n° B-069-2010 : Acquisition de pontons flottants amovibles et modulables d'un montant de 13 400 € TTC destinés aux clubs de Canoë-Kayak et Club Nautique d'Aviron de Château-Gontier et demande d'attribution de subventions auprès du Département de la Mayenne et de l'Etat

Bureau du 10 mai 2010

Délibération n° B-070-2010 : Mise à disposition à titre gracieux de la salle du Foyer Rural de Château-Gontier le mardi 25 mai pour un spectacle théâtral par le lycée Pierre et Marie Curie

Délibération n° B-071-2010 : Mise à disposition à titre gracieux de la Salle du Rex à la CPAM de la Mayenne pour l'organisation du Festival de la Prévention le 9 octobre 2010

Délibération n° B-072-2010 : Mise à disposition à titre gracieux de la Halle du Haut-Anjou au Club de Patins à roulettes pour le premier tournoi régional de roller-hockey les 29 et 30 mai prochains

Délibération n° B-073-2010 : Demande d'attribution d'une subvention auprès du Département de la Mayenne pour le réaménagement complet du pédiluve extérieur de la piscine communautaire moyennant la somme globale de 22 489,64€ TTC

QUESTION 10.3 - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. Henry clôt la séance à 22 h 30.

VC - 08/06/2010